

Votants : 83  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 4 mars 2016  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 15 mars 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 mars 2016

### RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ET L'ECC – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS ET LA CRESS, PORTANT SUR LA COORDINATION DU POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Luc DELAGARDE, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Jean-Martial FREDON à Rabah LAICHOURE, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Florent JARRIAULT à Dany MICHAUD, Jacqueline LEFEBVRE à Marie-Chantal GARENNE, Elisabeth MAILLARD à Philippe MAUFFREY, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Marcel MOINARD à Robert GOUSSEAU, Rose-Marie NIETO à Marie-Paule MILLASSEAU, René PACAULT à Jacques BILLY, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD à Marc THEBAULT, Claude ROULLEAU à Jérôme BALOGE

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS

#### Titulaires absents :

Jean BOULAIS, Alain GRIPPON, Gérard LABORDERIE, Michel PAILLEY

#### Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Véronique HENIN-FERRER, Florent JARRIAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Josiane METAYER, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 MARS 2016

#### **RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ESS ET L'ECC – ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS ET LA CRESS, PORTANT SUR LA COORDINATION DU POLE TERRITORIAL DE COOPERATION ECONOMIQUE**

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

#### **VU**

La loi n° 2000-321 du 12/04/2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Le décret n°2001-495 du 06/01/2001

Le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif

La circulaire du Premier ministre n°5193/SG du 16/01/2007 et ses annexes.

La loi n° **2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire**

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, en septembre 2011, d'un **Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC)** arrêtant, jusqu'à fin 2016, un plan d'actions stratégiques dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est identifiée comme une filière prioritaire.

Dans ce cadre, la CAN accompagne la mise en place d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), qui s'apparente à une forme de cluster de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire. Le PTCE du Niortais est porté par la SCIC Elan Coopératif Niortais. La CAN participe au capital de la SCIC Elan Coopératif Niortais et représente le collège des collectivités au sein du Conseil de gouvernance de la SCIC.

Par ailleurs, la Chambre Régionale de Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Poitou-Charentes est chargée depuis 2009 d'une mission d'étude et d'assistance pour le développement du Pôle Territorial de Coopération Economique. La CRESS propose de poursuivre en tant qu'organisme régional consulaire, des missions d'étude et d'assistance aux côtés des services communautaires.

Un **partenariat s'est mis en place en 2014 entre la CAN, la SCIC ECN et la CRESS**. Il prend la forme d'une convention pluri-annuelle d'objectifs pour les années 2014, 2015 et 2016. Il convient de préciser le montant de l'aide de la CAN pour l'année 2016, sachant que la SCIC ECN a lancé en 2015 plusieurs projets qui fédèrent et mobilisent des structures de l'ESS du Niortais, mais aussi des entreprises de l'économie classique.

On peut notamment citer :

- la création d'un groupement d'employeurs dans le domaine de la relation clients (plateformes téléphonique) pour le secteur de la banque et de l'assurance

Accusé de réception en préfecture  
079-20004517-20160314-C60-03-2016-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2016  
Date de réception préfecture : 17/03/2016

- le projet PIMENTS, pour l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans à la création d'activités,
- le lancement d'un programme d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire,
- la co-organisation, avec l'Université de Poitiers, d'une formation à Niort pour les dirigeants de structures de l'ESS.

Ces projets sont en cours de structuration ; des actions concrètes sont attendues pour 2016, mais ne permettront pas de générer des recettes importantes.

En parallèle, la SCIC ECN continuera sa réflexion sur le mode d'organisation le plus pertinent pour équilibrer son modèle économique et mettre en place une gouvernance adaptée.

Conformément à la convention-cadre pluri-annuelle, la CAN apportera une subvention au fonctionnement de la SCIC ECN pour l'année 2016. Son montant sera de 20 000 € (pour rappel, elle était de 25 000 € en 2015 et de 36 600 € en 2014). La SCIC ECN devra s'assurer du respect de ses obligations en matière de cumul d'aides publiques.

Conformément à la convention de partenariat, le versement de cette subvention sera réalisé en trois fois :

1. Premier acompte de 60 % sur lettre de demande accompagnée et sur présentation :
  - du budget prévisionnel équilibré, visé par le comptable de la SCIC ECN
  - du plan d'affaires de l'année à venir, contenant la présentation des actions prévues et détaillant la composition du chiffre d'affaires pour chaque action
2. Second versement de 20 % sur lettre de demande accompagnée et sur présentation du premier rapport quadrimestriel d'activités (activités développées en janvier février, mars et avril), intégrant une situation comptable intermédiaire.
3. Le versement du solde sur lettre de demande accompagnée et sur présentation du second rapport quadrimestriel d'activités (activités développées en mai, juin, juillet et août), intégrant une situation comptable intermédiaire.

La CRESS Poitou-Charentes apportera son expertise selon les besoins, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement déjà réalisé.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la CAN, la SCIC Elan Coopératif Niortais et la CRESS Poitou-Charentes,
- Autoriser le versement à la SCIC Elan Coopératif Niortais d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016, pour un montant de 20 000 €,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents relatifs à cette affaire.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 83  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0

**Eric PERSAIS**

**Vice-Président Délégué**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>079-200041317-20160314-C60-03-2016-DE<br>Date de télétransmission : 17/03/2016<br>Date de réception préfecture : 17/03/2016 |
|--|